



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 janvier 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 janvier 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2009

**Stade de Cholette - Eclairage du Terrain - Procédure Adaptée -
Signature du marché**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2009

DELIBERATION D20090055

PATRIMOINE BATI ET MOYENS

**Stade de Cholette - Eclairage du Terrain - Procédure Adaptée -
Signature du marché**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort se trouve confrontée aujourd'hui à la nécessité d'augmenter la capacité du Cimetière de Grand Croix devenue insuffisante. La solution retenue est d'en agrandir la surface en y intégrant un des terrains du stade de Grand Croix, jouxtant le cimetière.

Pour compenser la perte de ce terrain de sport, il est proposé aux clubs de s'entraîner, aux mêmes horaires, sur le stade de Cholette.

Cependant, ce stade n'étant pas actuellement adapté à une utilisation nocturne, une consultation a été lancée pour la réalisation de travaux d'éclairage à 150 lux moyen, avec 4 mâts de 16 m de haut.

Dans le cadre de la consultation par procédure adaptée, la Commission MAPA (Marchés A Procédure Adaptée) s'est réunie le 19 décembre 2008 pour formuler un avis sur le choix de l'attributaire.

La dépense sera imputée au chapitre 21, sous fonction 4121, compte 2128.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le marché attribué à l'entreprise ETDE, pour un montant de 82 804,46 €.
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL